

# Des mouflons corses implantés illégalement en Belgique

Selon le procureur de Charleroi, qui confirme qu'une enquête a été ouverte, une personne aurait acheté une vingtaine de mouflons de Corse en région parisienne afin de les chasser dans la forêt de Chimay

Il n'avait de Corse que le nom - qui atteste surtout de leur spécificité - puisque les mouflons retrouvés en Belgique provenaient d'un élevage "parisien".

Contacté hier, le procureur de Charleroi a confirmé l'information de *La Nouvelle Gazette*, en assurant qu'une enquête était bien ouverte, "pour une infraction à la législation sur la chasse, le dossier est à l'instruction".

Une vingtaine de mouflons corses avaient été achetés pour être chassés dans la forêt de Chimay.

En plus de l'infraction initiale, il est également interdit de faire entrer sur le territoire belge une espèce qui n'y est pas initialement implantée. Une information confirmée par le procureur.

## "En sécurité dans une réserve"

Il précise par ailleurs que l'enquête, qui a connu ses premiers rebondissements il y a quelques semaines, est déjà bien avancée.

"Il y a eu plusieurs perquisitions et des auditions, notamment de la personne qui a acheté ces mouflons corses. Mais d'autres personnes impliquées ont également été entendues", précise le procureur.

Enfin, il apporte une dernière précision en guise de conclusion, qui, elle, est finalement positive : "Le propriétaire de la chasse devrait consacrer 10 ha de terres à ces mouflons corses afin qu'ils restent en sécurité dans une sorte de réserve."

À ce stade de l'enquête, aucune des personnes auditionnées n'a été incarcérée. Les investigations, réalisées par le département nature et forêt et l'unité anti-braconnage de la Région wallonne avec l'appui de la police locale, se poursuivent.

Selon la journaliste de *La Nouvelle Gazette*, la personne qui aurait importé ces mouflons corses ne savait pas qu'il commettait une infraction.

En plus des infractions relevées par la justice belge, il est

à rappeler que le mouflon corse est désormais une espèce protégée.

## "Espèce protégée"

Pour rappel en effet, l'espèce a failli disparaître en 1950. Elle fait désormais partie des mammifères protégés depuis un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 2019. Doté d'un pelage noir, blanc et fauve et de deux grandes cornes arrondies pour les vieux mâles, le mouflon de Corse est de ce fait "supprimé de la liste des gibiers chassables" et "protégé sur le plan du droit français".

Néanmoins, il est à noter que ces mammifères n'étaient déjà plus chassés dans l'île depuis plusieurs décennies. Mais l'arrêté "permet donc à cette espèce symbolique en Corse de bénéficier d'une protection qui se traduira par un plan national d'action financé par l'Etat", précisait la préfecture dans un communiqué, quelques jours après l'arrêt. Aussi, au regard de ces dispositions,



Depuis le mois de mars, le mouflon de Corse est une espèce protégée.

/ARCHIVES JEANNOT FILIPPI

comment expliquer que des mouflons corses aient été élevés en région parisienne, puis vendus pour être chassés ? Hier, il a été difficile d'obtenir une réponse à

cette question puisque les services compétents n'ont pu être joints. Difficile, aussi, de connaître les réglementations européennes liées à cette espèce.

Si le procureur de Charleroi ne s'attendait pas à "communiquer sur cette affaire", elle semble pourtant poser de nombreuses questions.

JEANNE-F. COLONNA